Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_234_2026-DE

**SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**
**Séance du 24 septembre 2026**

**Délibération DB-234-2026**

**Objet : Réhabilitation fonctionnelle et énergétique de La Briqueterie - Validation de l'avant projet définitif, autorisation de signature des marchés de travaux, approbation du plan de financement prévisionnel**

L'an 2026 le 24 septembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Nathan GUINARD.

**MEMBRES PRESENTS**

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Olivier COLLIOU, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Catherine PERICHON, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

**MEMBRES EXCUSES** (élus ayant donné une procuration)

Thibaut GUIGNARD pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Michelle HAICAULT pouvoir à Olivier COLLIOU, Marie PASCO pouvoir à Thierry SIMELIERE, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, David TOLLEMER pouvoir à Olivier MEROT,

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de présents : 65
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_234_2026-DE

**SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**
**Séance du 24 septembre 2026**
**-----**
**Délibération DB-234-2026**
**-----**
**Rapporteur : Monsieur Olivier CHASTEL**

**Objet : Réhabilitation fonctionnelle et énergétique de La Briqueterie - Validation de l'avant projet définitif, autorisation de signature des marchés de travaux, approbation du plan de financement prévisionnel**

## EXPOSE DES MOTIFS

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de La Briqueterie a été attribué au groupement de maîtrise d'œuvre ATELIER DUPRIEZ (mandataire) / ECIE / VENATECH / ARES CONCEPT

Pour rappel, l'objectif de l'opération s'inscrit dans le cadre de la réorientation du projet d'établissement de La Briqueterie, validé en mars 2022, autour d'axes d'éducation artistique et culturelle permettant le développement de l'accès à la pratique artistique et la découverte et la valorisation des œuvres à travers la mise en place d'expositions pour toutes et tous, la rencontre avec les artistes et le soutien à la création artistique.
Afin de permettre la mise en place de ce projet d'établissement, le développement des publics et l'amélioration d'accueil des usagers et de travail des agents ainsi que de rénovation énergétique du bâtiment, le principe de réhabilitation des locaux a été validée par le Bureau Communautaire en 2022 et en 2023, et par délibération du Conseil d'Agglomération en décembre 2023.

Cette opération se décline ainsi :

- Rénovation énergétique des locaux :
  - Isolation des parois verticales donnant sur l'extérieur ;
  - Remplacement de l'ensemble des menuiseries ;
  - Isolations des toitures ;
  - Remplacement des deux chaudières par une pompe à chaleur géothermie ;
  - Remplacement des équipements de ventilation ;
  - Remplacement de l'éclairage ;

Le travail mené sur la réhabilitation thermique du bâtiment s'appuie sur un audit énergétique et de scénarios de réhabilitation. Le scénario retenu permet d'atteindre des gains énergétiques de l'ordre de 70%, ainsi qu'un meilleur confort thermique, ce qui est une problématique importante du bâtiment actuel. L'étiquette énergétique passerait de E dans l'existant à C et celle des émissions de gaz à effet de serre de D à B. Ce gain est notamment permis par la mise en place d'une pompe à chaleur géothermie.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_234_2026-DE

- Restructuration des locaux :
  - Un espace de 250 m² dédié à la pratique artistique (deux espaces ateliers, un espace démonstration, des espaces techniques) ;
  - Un espace de 150 m² d'expositions ;
  - Une salle de réunion ;
  - Deux espaces accueils (accueil ateliers/pratique artistique et accueil expositions) ;
  - Un espace administratif ;
  - Une kitchenette ;
  - Des locaux techniques ;
  - Des locaux de stockage ;

La restructuration des locaux doit permettre une amélioration de l'accueil des usagers, une capacité d'accueil plus importante et la mise en œuvre des ateliers de pratique artistique dans des conditions adaptées et sécurisées (local de cuisson sécurisé, stockages, etc).

L'adaptation des locaux liés à la pratique artistique doit permettre un développement de la fréquentation et de nouvelles offres, ainsi qu'une ouverture à des publics larges et diversifiés.

L'espace d'exposition neutre et modulable permettra la mise en place d'une programmation annuelle dans des conditions valorisant les œuvres et adaptées à l'accueil de tous les publics, notamment les groupes. Cet espace pourra également accueillir des expositions dans le cadre de partenariats.

Un espace réunion permettra le développement de l'accueil de séminaires, la mise en place d'offres à destination du tourisme d'affaire et des entreprises.
Les espaces d'accueil et administratifs seront pensés afin d'offrir aux agents des conditions de travail adaptées à l'ensemble des activités de l'équipement.

L'estimation du maître d'œuvre pour le coût des travaux du projet au stade des études d'avant-projet définitif se porte à 1 340 400 €HT (actualisé à janvier 2026) et un coût global de projet à 1 934 791 € HT.

Le dépassement de 103 700 €HT par rapport au stade esquisse (stade choix maître d'œuvre) en décembre 2024 s'explique par les éléments présentés dans l'annexe 1.

Le plan de financement initial s'appuyait sur des recettes prévisionnelles. Au vu des premiers retours, il y a lieu de vous présenter un nouveau plan de financement, basé sur des subventions sollicitées auprès des partenaires suivants :

- Bien Vivre Partout dispositif de la Région Bretagne ;
- Fonds Vert, DSIL, Fonds Chaleur dispositifs de l'État.

Le plan de financement prévisionnel est présenté en annexe 2 et l'évolution du PPI en annexe 3.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_234_2026-DE

# DELIBERATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération DB-292-2023 du 14 décembre 2023 autorisant le Conseil d'Agglomération à valider le programme, approuver le coût du projet, le plan de financement et à solliciter des demandes de subventions,

Le Bureau statutaire saisi en date du 10 septembre 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

## LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues suite à l'analyse des offres, sur la base d'un coût d'objectif des travaux au stade Avant-Projet de 1 340 400,00 €HT.

**APPROUVE** le coût du projet global pour un montant de 1 934 791,00 € HT et le plan de financement prévisionnel présenté en annexe.

**AUTORISE** le Président à apporter toute modification au plan de financement prévisionnel,

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement et feront l'objet d'inscriptions budgétaires sur les exercices concernés.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Présents : 65 | Pouvoirs : 6 | Total : 71 | Exprimés : 71 |
| Voix Pour : 71 | Voix Contre : 0 | Abstention : 0 | Ne prend pas part au vote : 0 |

Saint Brieuc,
le 24 septembre 2026

**Le secrétaire de séance**

**Nathan GUINARD**

**Président,**

**Stéphane BRIEND**